

Villars-le-Terroir, 1<sup>er</sup> juin 2013



**CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLARS-LE-TERROIR**

### **Procès-verbal n° 7 de la séance du Conseil communal du 11 mars 2013**

Monsieur le Vice-Président salue l'assemblée, demande et obtient une modification de l'ordre du jour afin d'assermenter un nouveau membre du Conseil.

**Point 0.** Assermentation de Monsieur Patrick Mettraux.

Monsieur le Vice-Président fait part du départ de Monsieur Gilles Dutoit et il invite Monsieur Patrick Mettraux, troisième suppléant, à s'avancer afin de prêter serment. Après lecture du serment, Monsieur Mettraux lève la main droite et promet.

Monsieur le Vice-Président excuse Madame Anny-Claude Duployer et donne lecture de son courrier du 9 mars 2013.

Madame le Syndic excuse Monsieur le Municipal Eric Glauser qui est retenu pour des raisons professionnelles.

Monsieur le Vice-Président excuse également Monsieur François Bovat pour cause de maladie.

Monsieur le Vice-Président passe la parole au Secrétaire pour l'appel selon le point 1 de l'ordre du jour.

31 Conseillers présents, 4 Absents dont 2 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du règlement du Conseil communal, le Vice-Président déclare la séance ouverte.

Madame le Syndic demande à ce que l'ordre du jour soit modifié pour numéroter les pétitions et préciser leur contenu selon l'usage.  
Elle demande que le point 6 soit modifié comme suit :

6. Traitement des pétitions reçues

1) Pétition pour l'amélioration de la sécurité aux abords du collège ✓

2) Pétition pour des aménagements routiers et piétonniers aux abords de la grange à Janin.

Madame le Syndic souligne également que la Municipalité n'a pas reçu de rapport concernant la pétition numéro 2 et qu'en conséquence, ce point doit être ajourné.

Monsieur le Vice-Président confirme qu'effectivement la commission n'a pas été convoquée dans des délais qui lui ont permis de traiter cet objet et qu'en conséquence il sera traité lors du prochain Conseil, en date du 17 juin 2013

Monsieur François Dutoit, membre de cette commission souligne que bien que la convocation soit datée du 4 février, il ne l'a pas reçue le 6, ni le 7, ni le 8, elle mentionne que la Municipalité fera parvenir les documents nécessaires à l'étude de l'objet et qu'en l'absence de préavis municipal la commission est dans l'impossibilité de se prononcer sur quoique ce soit.

Monsieur Dutoit souligne qu'il y a manifestement des responsabilités à clarifier entre la Municipalité, la commission et le bureau du Conseil.

Monsieur le Vice-Président acquiesce et confirme que l'on va revenir sur ce point ultérieurement.

Madame le Syndic prend la parole pour préciser le fonctionnement de la Commission des pétitions.

La Commission des pétitions n'émane pas de l'exécutif, elle émane du législatif. C'est le lien le plus rapide et le plus direct avec la population. C'est le législatif qui est l'organe faitier, la Municipalité ne faisant qu'exécuter les instructions du législatif. La pétition est envoyée au législatif, le législatif reçoit la pétition, prend acte de la pétition puis traite la pétition. Traiter la pétition veut dire premièrement auditionner la Municipalité sur le sujet mis en exergue par les pétitionnaires. Deuxièmement, la Commission va auditionner les pétitionnaires ou leurs représentants s'ils sont très nombreux et troisièmement, la Commission va déterminer, pour le Conseil, si la pétition doit être prise en considération et renvoyée à la Municipalité ou si elle est manifestement abusive et doit être rejetée et classée sans suite. A partir du moment où la pétition a été renvoyée à la Municipalité, le législatif attend un rapport sur la pétition, que l'on appelle un préavis et qui servira de base pour discussions lors d'un Conseil.

D'abord, la commission des pétitions juge de l'opportunité de renvoyer la pétition, au nom des pétitionnaires donc des habitants de Villars-le-Terroir, et la relaie à la Municipalité. La Commission des pétitions est un relai direct entre la population et l'exécutif.

Monsieur le Vice-Président remercie Madame le Syndic pour ces précisions et passe la parole à Monsieur Georges Waeber:

Celui-ci souhaite savoir si cette pétition est le résultat de son postulat il y a quelques mois ou s'il s'agit d'un souhait d'autres habitants d'améliorer la sécurité de la Grange-à-Janin.

Madame le Syndic répond que le postulat est un outil en mains du législateur, le législateur peut intervenir directement auprès de la Municipalité sous la forme d'un postulat, d'une interpellation ou d'une motion, une motion lui demandant impérativement une modification de l'un de ses règlements. Le postulat lui donne une idée et ensuite ce postulat est pris en considération par l'ensemble du législatif et renvoyé à la Municipalité. Effectivement la Municipalité doit aussi avoir un rapport et permettre au législateur de se prononcer sur ce rapport. C'est deux outils complémentaires, un outil dans les mains des élus que vous êtes, Conseillers Communaux qui est le postulat et un outil qui est dans la main de tout en chacun qui est la pétition. On va, on récolte quelques signatures et même une signature une signature valide une pétition et c'est un outil en main des citoyens, même étrangers pas exclusivement suisses ayant le droit de vote.

Monsieur le Vice-Président abonde dans le sens de Madame le Syndic et confirme que la valeur d'une pétition n'est pas proportionnelle aux nombre de signataires. Il précise également que cette pétition émane d'autres habitants de Villars-le-Terroir et est donc sans rapport direct avec le postulat de Monsieur Waeber.

Monsieur le Vice-Président passe au point 2.

**Point 2 de l'ordre du jour : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal du 29 octobre 2012.**

Le Vice-Président rappelle que la lecture du procès-verbal est faite uniquement si l'assemblée le demande et ouvre la discussion.

Monsieur François Dutoit relève une incohérence entre la page 3 et la page 12 concernant le marquage éventuel de places de parc aux abords de la place. Hormis la place pour handicapés qui a été promise, aucune place de parc ne figure sur le projet initial. Monsieur Dutoit s'oppose à toute création de place de parc et souligne que toute velléité de marquer des places nécessite une mise à l'enquête et un nouveau vote du Conseil puisque le projet retenu n'en comprenait pas.

Madame le Syndic répond à Monsieur Dutoit qu'effectivement toute modification du projet requiert une nouvelle mise à l'enquête, laquelle peut faire face à des oppositions. Elle précise qu'il fallait bien comprendre qu'on parlait du marquage de la place dédiée aux handicapés. Elle poursuit en indiquant que la Municipalité a trois points à modifier dans le PV.

En page trois, l'inauguration n'aura pas lieu le premier août, mais lors de la Fête Nationale, le 31 juillet.

En page cinq, point sept, alinéa deux, la parole ne peut pas être passée directement à Madame la Boursière, mais doit être déléguée par Madame le Syndic.

Même page cinq, point sept, dernier paragraphe, la péréquation est intercommunale ou entre les communes, mais pas communale.

L'assemblée fait également remarquer qu'en page six, deuxième paragraphe, il manque un zéro au montant de 130'000 CHF.

Le Vice-Président demande s'il y a d'autres remarques concernant le dernier PV du Conseil Communal. Il n'y a plus de questions et le Vice-Président clôt le point et remercie également le Secrétaire pour sa rédaction.

### **Point 3 : Communications du Président, dépôt de postulats et/ou de motions.**

Monsieur le Vice-Président déclare qu'il n'a pas de communications. N'ayant pas reçu de propositions écrites, il demande si quelqu'un a une proposition, motion, postulat à déposer.

Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant.

### **Point 4 : Communications de la Municipalité**

Le Président passe la parole à Madame le Syndic.

Madame le Syndic indique qu'outre la Côte-à-Commis comme mentionné dans le procès-verbal numéro six et avec la sécurité aux abords du collège du point six, une réflexion sur l'ensemble des déplacements dans le village est en cours et Monsieur Jean-François Pittet, Municipal des routes donnera quelques informations complémentaires, mais nous avons l'obligation d'accorder une attention particulière à la Grange-à-Janin parce que dans le report des routes que nous fait l'Etat dans ce secteur, celui-ci a une participation financière dans la réalisation que nous ferons dans ce quartier et paie le revêtement de la route. Cet engagement de l'Etat est limité dans le temps et on va faire comme on a toujours fait comme pour les cas des subventions pour l'eau potable, pour les eaux usées, on ne va pas rater le train des subventions.

Madame Ruth Pittet a fait valoir son droit à la retraite au 31 mars 2013, ayant fêté ses 64 ans le 8 mars. La Municipalité est à la recherche d'un nouveau collaborateur pour remplacer, tant que faire se peut, le travail effectué par Madame Ruth Pittet.

Concernant la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), plan directeur cantonal (PDC), elle présente quelques informations dont nous avons abondamment été votation du 3 mars passé et la Municipalité souhaite nous informer sur la possible délocalisation des zones dans notre commune aussi.

Cependant à la suite de la votation et de l'acceptation de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire fédéral, le Service du développement territorial est dans l'attente des futures directives de la part de la

Confédération quant à la marche à suivre au sujet de l'application de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, notamment sur l'application du nouvel article quinze (Zones à bâtir). C'est cet article qui redéfinit l'implantation des zones à bâtir et ne peut en l'état nous donner davantage de renseignements.

Un gros travail de la Municipalité, mais aussi de quelques Conseillers, dans l'inventaire concernant le processus de fusion que nous avons entamé. Le comité de pilotage composé des syndics des communes concernées se réunit mercredi 13 mars pour faire un premier bilan des différentes informations collectées et cela fera l'objet d'une communication officielle. Elle ne sait pas encore sous quelle forme puisqu'elle n'a pas encore assisté à la séance mais qu'une communication officielle à chaque séance du comité de pilotage de façon à ce que l'entier des corps constitués législatifs et exécutifs aient connaissance de l'état des travaux, mais aussi les populations concernées.

Concernant la place, elle reprendra toutes ses lettres de noblesse dans notre réflexion dans la poursuite de son aménagement dès la fin de l'hiver souhaitée et espérée de tous.

Madame le Syndic passe la parole à Monsieur Jean-François Pittet pour les premières démarches avec le bureau pour l'aménagement des routes et plus d'information par Monsieur Bujard sur les déchets et l'introduction de la taxe au sac au premier janvier 2013 dans notre commune.

Monsieur Jean-François Pittet communique que pour donner suite aux différentes motions, postulats concernant principalement les routes, le trafic et sur conseil du service des routes lui-même, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs-conseils. Le travail a commencé il y a quelques mois et parmi les points chauds, il y a évidemment la Grange-à-Janin, une zone trente, le quartier autour de l'école. Nous sommes bientôt à bout touchant et certainement lors du prochain conseil la Municipalité pourra présenter le rapport de cette étude et comme l'a dit Madame le Syndic, une importance assez marquée pour la Grange-à-Janin pour bénéficier des subventions même si elles ne seront pas très importantes.

Monsieur Bujard informe que, concernant la taxe au sac qui génère en général beaucoup de débats, même à la télévision, nous sommes dans une période d'observation pour voir ce qui se passe. Il y a un système en place et l'idée est de rassembler des remarques pour corriger ce qui doit être corrigé. Toutes les communes vont procéder de même et celles de Valorsa vont se rencontrer le 16 avril pour faire le point de la situation et il y aura certainement des expériences identiques à droite et à gauche et que l'on pourra partager.

Concernant Villars-le-Terroir, des habitants ont rapporté que finalement ce n'était pas si difficile de trier ses déchets et que cela fonctionne bien car on a peu de sacs noirs dans les containers, contrairement à Lausanne. Les premières semaines, le tri a été très important, de 21-25 containers par semaine et les premières semaines, on n'en avait qu'un.

C'était exceptionnel et du reste, c'est remonté et on en est à huit, neuf, dix, selon les semaines. C'est quand même environ moins 60% par rapport à la période des sacs noirs, ce qui est assez impressionnant en diminution du volume des déchets mais il ne faut pas tirer de conclusions trop rapides.

Des gens ont rapporté que les sacs de 110 litres ne sont pas assez solides, en effet ils ont essayé de les remplir au maximum et ils se cassent. Malheureusement Villars-le-Terroir ne peut pas faire grand-chose car nous n'avons que peu d'influence, les décisions se prennent à l'échelle de plusieurs communes.

D'autres habitants ont calculé que le sac de 60 litres est trop cher par rapport au sac de 35 litres, mais on ne peut pas avoir grande influence non-plus pour les mêmes raisons que ci-dessus.

La question de l'évacuation des plastiques, qui était souvent posée est en nette diminution, depuis qu'elle a fait l'objet d'une émission d'ABE. Le fait qu'il n'y ait pas en Suisse de filière d'évacuation du plastique rend caduc le tri de cette matière.

En effet, si l'on doit mettre en œuvre le tri du plastique, celui-ci sera de toute façon incinéré avec les autres déchets, mais ne sera plus dans les sacs taxés, ce qui entraînera une diminution des montants restitués par Valorsa et donc une augmentation de la taxe commune estimée de 10 à 15 francs par année.

Monsieur Florin Zehnder objecte qu'en fait la filière existe mais que faute de matière première, les usines de retraitement doivent acheter des vieux plastiques à l'étranger.

Monsieur Bujard concède qu'il y a effectivement deux niches, mais que ce n'est pas Villars-le-Terroir seule qui pourra les occuper et que ce problème doit être réglé au niveau de la Suisse romande et qu'un appel téléphonique à Valorsa a confirmé le manque d'intérêt.

Monsieur le Vice-Président coupe court à la discussion et passe la parole à Monsieur François Dutoit, qui l'a demandée selon l'usage.

Monsieur Dutoit fournit un élément de réponse concernant le recyclage du plastique ; il rapporte le cas d'une usine implémentée dans la Broye qui traitait le plastique. Cette usine traitait uniquement des plastiques de type industriel, durs, similaires à ceux utilisés pour fabriquer les fûts bleus, largement utilisés par la paysannerie pour faire fermenter les fruits avant distillation. Il rapporte également que cette usine a dû fermer, faute de matière première. Il ne s'agissait en aucun cas de recycler les films plastiques tels qu'utilisés pour l'emballage de denrées alimentaires.

Un autre problème concerne les déchets compostables comme les épluchures de légumes qui, vu les quantités, ne peuvent pas être systématiquement amenées à la déchetterie du bois de Manens.

La commune de Chamblon, forte de 570 habitants a mis en œuvre un système de tri performant, pour un coût de 300'000 CHF est ce n'est pas

assez grand. Proportionnellement, l'investissement nécessaire pour Villars-le-Terroir serait de 500'000 CHF, ce qui forcerait la Commune à augmenter la taxe forfaitaire de 60 CHF. Chamblon a dû augmenter la sienne de 64 CHF. Une solution bon marché qui ne serait pas étanche et laisserait échapper un liquide brunâtre et malodorant n'est pas acceptable.

La Municipalité planche sur la question et tiendra le Conseil au courant des nouveaux développements.

Monsieur le Vice-Président demande s'il y a d'autres communications des Municipaux, ce qui n'est pas le cas. Il passe au point suivant de l'ordre du jour.

**Point 5 :** Préavis municipal n° 01/2013 relatif à la création de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE).

Monsieur le Vice-Président passe la parole à Monsieur Alain Herminjard, rapporteur pour la commission qui donne lecture du rapport.

Monsieur le Vice-Président remercie la Commission et son rapporteur pour le travail effectué et ouvre la discussion.

La parole est donnée à Monsieur François Dutoit qui demande des éclaircissements sur le montant de 1'200'000 CHF planifié pour Villars-le-Terroir en 2016.

Madame le Syndic laisse la parole à Madame Véronique Pittet qui a participé au projet mais rappelle que toute modification légale demande des implications, et que Madame Anne-Catherine Lyon est en charge de l'application des lois et n'est pas à l'origine de celles-ci.

Madame Véronique Pittet précise qu'elle n'a pas fait partie du groupe de travail. Les chiffres fournis proviennent d'un questionnaire que le groupe de travail a envoyé aux municipalités. Nous avons la chance d'avoir cinq voire six classes tandis que d'autres communes doivent fermer les leurs. Les classes seront des classes de primaire uniquement, ainsi qu'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) que devrait faire partie du réseau EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour) <sup>des enfants</sup>. Concernant les montants, il s'agit de valeurs approximatives. Villars-le-Terroir a un projet de rénovation du bâtiment scolaire et dans ce projet, il est souhaité que l'on ouvre cette unité. Le directeur de l'EFAJE, qui a visité les locaux, deviendrait locataire si le Conseil Communal accepte la création d'une UAPE de 24 à 36 places. On n'a pas plus de détails pour l'instant et cela dépend de l'aboutissement de la demande formelle. La répartition du montant de 1'200'000 CHF n'est pas connue, peut-être que chaque commune aura un tiers ou en fonction du besoin.

Madame le Syndic remercie Madame Pittet et souligne les propos de la commission qui disaient que nous n'avons pas le choix. Nous nous

engageons dans une grosse structure, mais cette structure se donne les moyens en personnel nécessaires à sa gestion. Concernant les montants articulés, le meilleur exemple de leur relativité est, comme souligné par la commission, la différence entre le budget et les coûts réels du réfectoire du collège des Trois-Sapins (de 4'500'000 CHF à 1'500'000 CHF).

La répartition du montant de 1'200'000 CHF entre les trois UAPE n'est pas connue en l'état. Le montant global des investissements de l'ASIRE a été estimé à environ 90'000'000 CHF, mais il pourrait approcher les 100'000'000 CHF, vu les normes imposées par le Département en ce qui concerne la surface minimale par écolier pour ce type de locaux.

Les faitières intercommunales, à savoir l'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises, sont en discussion avec le Conseil d'Etat et le Département de la Formation et de la Jeunesse en vue de diminuer cette surface minimale, mais les bâtiments devront quand même être construits conformément aux normes.

La Commune de Villars-le-Terroir a été reconnue et ses classes subsisteront et peut-être se développeront et ARMOS implique la journée continue et celle-ci impose des structures appelées UAPE. Ces structures accueilleront les élèves avant les cours et à midi, peut-être après le cours car les pauses de midi vont être raccourcies pour dégager du temps à la fin de la journée.

Il y avait un autre projet avec deux associations Nord-Sud qui n'a pas pu être retenu car il impliquait des transferts financiers entre deux associations, ce qui ne pouvait être légalement justifié.

L'association va fonctionner avec le cautionnement des communes membres, garantes des éventuels emprunts. Madame le Syndic termine en demandant au Conseil d'approuver le projet.

Madame Véronique Pittet souhaite ajouter que la gestion opérationnelle sera meilleure puisqu'elle sera assurée par des professionnels, notamment en ce qui concerne les transports, la gestion du mobilier et des bâtiments. Selon les estimations, le coût par habitant passera de 298 CHF à 315 CHF.

Monsieur Werner Reist souhaite connaître le nombre de représentants que la Commune aura au sein de l'Association.

Madame Véronique Pittet répond qu'elle fait partie des membres et pense qu'il y aura deux ou trois conseillers communaux, mais qu'elle n'a pas souvenir des détails.

Madame le Syndic précise que comme toute association, il y aura un législatif et un exécutif, que selon les statuts, chaque commune aura un Municipal et un membre élu du Conseil Communal pour chaque tranche de mille habitants ou partie, ainsi qu'un suppléant. Lors de la dissolution des Associations intercommunales de l'arrondissement d'Echallens, du bâtiment intercommunal de Poliez-Pittet, et de la convention du groupement primaire de Bottens, les membres respectifs sont automatiquement demis de leurs fonctions. Elle demande également que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal.

Monsieur David Henrioux souhaitait obtenir les mêmes informations et considère que l'on a répondu à sa question.

Madame Maria Rey demande qui devra prendre en charge les frais d'entretien et de rénovation des bâtiments scolaires.

Madame le Syndic lui répond que la future association sera responsable de toutes les dépenses d'équipement (mobilier, ordinateurs, UAPE) et seront à la charge de l'ASIRE. Ceci est également valable pour les frais inhérents au bâtiment, avec en contrepartie la participation de Villars-le-Terroir aux autres projets de l'ASIRE. Ceci est une collaboration entre la Municipalité et l'Association, où, par ailleurs, un membre de l'exécutif est chargé de transmettre les informations entre les deux institutions.

Monsieur le Vice-Président remercie Madame le Syndic et demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Florin Zehnder s'inquiète du partage des responsabilités, en particulier, du pouvoir décisionnel supplémentaire donné à des fonctionnaires et demande que l'on éclaircisse les rôles des professionnels et du conseil intercommunal.

Madame Véronique Pittet explique que ces rôles sont précisés dans le préavis, à la page 10 et qu'il y aura une direction administrative professionnelle qui dépendra du conseil intercommunal formé des délégués des communes, de l'exécutif et du législatif.

Monsieur Florin Zehnder demande si le conseil intercommunal assurera une supervision effective et en particulier pour les décisions stratégiques comme le développement de nouveaux sites ou de nouvelles classes.

Madame le Syndic lui répond que les décisions de ce type ont déjà été prises et que les classes de Dommartin, de Sugnens, de Saint-Barthélemy et de Penthéraz seront fermées parce que la LEO (loi sur l'école obligatoire) impose que les enseignants collaborent étroitement et qu'il n'est pas possible de maintenir des classes lorsqu'elles sont uniques dans une commune. Un autre point important concerne les normes puisqu'elles vont permettre de calculer le nombre de classes nécessaires pour accueillir les élèves. Celles-ci font actuellement l'objet d'âpres discussions entre les faitières communales et le Conseil d'Etat en vue de les assouplir car perçues comme étant excessives par les communes.

Madame Nicole Buchwalder demande quel sera l'impact de l'adhésion de l'ASIRE sur les locations des infrastructures communales.

Madame le Syndic lui répond que l'ASIRE sera gestionnaire de toute la partie collège ou école, mais que le reste du complexe restera sous la supervision de la Municipalité.

Monsieur Martial Bujard précise que ceci est décrit dans l'article 26 des statuts : « Mise à disposition des locaux » et en donne lecture.

Monsieur le Vice-Président clos la discussion, et relit les conclusions de ce préavis avant de passer au vote:

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir

- vu le préavis municipal n° 01/2013 relatif à la création de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE):

- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter les statuts de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE), avec entrée en vigueur au 01.01.2014;
2. de dissoudre les Associations intercommunales de l'arrondissement d'Echallens et du bâtiment intercommunal de Poliez-Pittet, et d'abroger la convention du groupement primaire de Bottens avec effet au 01.01.2014, étant précisé que le législatif intercommunal devra se prononcer à fin 2013 en vertu des dispositions statutaires respectives.

On passe au vote à main levée, qui donne les résultats suivants :  
30 pour, aucun contre et une abstention.

Monsieur le Vice-Président passe au point suivant.

**Point 6** : Traitement des pétitions reçues.

Conformément à la modification de l'ordre du jour, Monsieur le Vice-Président passe au traitement de la pétition numéro un : « Pour l'amélioration de la sécurité aux abords du collège ». Il demande à la rapporteuse de lire son rapport.

Monsieur Florin Zehnder l'interrompt pour demander à ce que l'on donne lecture du texte de la pétition afin que l'on comprenne ce dont on parle.

Monsieur le Vice-Président donne lecture du texte.

Madame Ariane Croci-Torti donne lecture du rapport de la Commission.

Monsieur le Vice-Président remercie la Commission et sa rapporteuse pour leur travail et ouvre la discussion.

Il est fait remarquer que malgré une zone où le stationnement est interdit, les premiers à braver cette interdiction sont les parents venant déposer leurs enfants et obstruent la visibilité.

Monsieur Henrioux demande que le texte des éventuelles pétitions soit joint aux envois du Conseil afin que les Conseillers aient toute latitude de les étudier en détail. Il confirme également qu'en tant qu'utilisateur régulier du petit chemin que beaucoup des véhicules qui roulent à vive allure contiennent des enfants. ✓

Madame la Municipale Véronique Pittet souhaite rappeler l'historique de la sécurité aux abords du collège depuis qu'elle a repris le dicastère. Elle a fait poser la barrière métallique pour que les enfants puissent attendre le bus derrière. Cette barrière est généralement fermée, sauf en cas de manifestation prévue. Elle a également essayé de promouvoir des journées sans voitures et encourager les déplacements à pieds et distribué des tracts devant l'école, sans grand succès, voire quelques réactions carrément hostiles. Venant aussi régulièrement visiter la petite structure qui fournit des repas chauds aux enfants, elle a également observé que certains parents sont les premiers à ne pas respecter la signalisation en place.

Madame Anne Cardinaux, en tant que chauffeur de bus, a souvent dû attendre que de parents déplacent leurs véhicules pour tourner. Elle indique aussi que le petit chemin qui descend du parvis de l'école est particulièrement dangereux car utilisé comme rampe de lancement pour les trottinettes et autres moyens de transport.

Monsieur Pascal Mettraux pense qu'il y a trois choses à faire :

- Il faut suffisamment de place pour le bus puisse tourner sans effectuer de marche arrière, ce qui est particulièrement dangereux.
- Les places réservées aux handicapés ne sont pas respectées et il faut envisager de verbaliser les contrevenants. Ces places ne servent pas seulement aux handicapés, mais fournissent une zone de visibilité.
- Pour assurer cette visibilité dans l'autre direction également, il propose de faire peindre des croix jaunes jusqu'au chemin du Bac, ce qui fournirait une zone libre d'obstacles et une vue dégagée.

Il souligne que ces propositions sont simples à réaliser, peu coûteuses et qu'une plus grande fermeté et des amendes augmenteraient la sécurité.

Monsieur Thierry Pittet souligne que tous les parents ne viennent pas en voiture et rappelle que la Commission demande simplement que la pétition soit transmise à la Municipalité pour traitement.

Madame Maria Rey a apprécié l'initiative de Véronique Pittet et demande pourquoi on ne poserait pas des affiches dans le village pour encourager les parents et les enfants se déplacer à pied dans le village et que cela leur permettrait également de se défouler après une journée de classe.

Monsieur le Vice-Président prend la parole et fait observer qu'il n'y a pas que des parents d'élèves qui roulent à vive allure, mais également un grand nombre de véhicules d'entreprises.

Monsieur Alain Herminjard constate que les véhicules roulent vite car il y a une longue ligne droite et propose d'invertir les emplacements des places de stationnement et de les placer sur la route, créant une chicane et forçant les voitures à ralentir.

Monsieur le Vice-Président coupe court au débat et rappelle que l'assemblée a à se prononcer sur la forme et pas sur le fond et qu'il est convaincu que la Municipalité a pris bonne note des idées évoquées.  
Il passe la parole à Madame le Syndic.

Madame le Syndic relève que depuis qu'elle a enseigné à Villars-le-Terroir, les enfants se déplacent beaucoup plus en trottinette ou en planche-à-roulettes et qu'elle est d'accord que le chemin qui descend en direction du rond-point du bus est dangereux. Elle convient également que les bus du transport scolaire ne doivent pas effectuer de marche arrière, mais souligne que tous les endroits où les bus font demi-tour avaient été aménagés, mais que les nouvelles normes imposant que les enfants soient attachés ont rendu les véhicules plus longs et que l'espace n'est plus suffisant.

L'idée d'encourager les déplacements à pied lui semble également intéressante et pourrait aider à réduire les problèmes de surpoids qui affectent un enfant sur quatre et que marcher quatre fois cinq cents mètres dans la journée pourrait aider.

Monsieur le Vice-Président clôt la discussion, et demande si l'assemblée accepte de transmettre la pétition à la Municipalité pour l'élaboration d'un rapport et passe au vote:

On passe au vote à main levée, qui donne les résultats suivants : 30 pour, aucun contre et une abstention.

Monsieur le Vice-Président confirme que la pétition numéro deux pour des aménagements routiers et piétonniers aux abords de la Grange-à-Janin doit être reportée au prochain Conseil, faute de rapport de la Commission.

Il passe ensuite au **Point 7** : Divers et propositions individuelles.

N'ayant pas reçu de questions écrites, Monsieur le Vice-Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Nicole Buchwalder demande s'il est prévu d'organiser quelque chose pour honorer le départ de Madame Ruth Pittet.

Madame le Syndic se réjouit que des Conseillers partagent le point de vue de la Municipalité et confirme qu'il est prévu une cérémonie pour remercier Madame Ruth Pittet pour ses nombreuses années de service.

Monsieur François Dutoit rappelle qu'une étude pour la Grange-à-Janin avait déjà été entreprise il y a une dizaine d'années, et que la Commission de

l'époque s'était approchée des autorités cantonales pour s'entendre dire qu'avant de créer une forme de passage piétonnier, il fallait commencer par poser de l'éclairage public sur l'ensemble du chemin de la Grange-à-Janin, ce qui aurait coûté environ 150'000 CHF et avait été largement refusé. Il demande ensuite à l'assemblée qui a traversé la Grange-à-Janin plus de cinq fois sur l'ensemble de l'année 2012 et personne ne lève la main à part lui. Il pense que les pétitionnaires demandent à sécuriser la zone, mais que personne n'utilisera les aménagements, puisque les gens qui habitent à 150 mètres de l'école utilisent déjà leurs véhicules pour amener leurs enfants à l'école, alors ceux de la Grange-à-Janin, il en doute fortement.

Monsieur Dutoit pense qu'au vu des coûts importants qu'il estime entre 300'000 et 500'000 CHF, il y aurait peut-être mieux à faire avec cet argent. Il propose par exemple de limiter la vitesse à 50 km/h, d'acheter un radar, de mettre le village en zone 30 km/h. ✓

Madame le Syndic relève toutefois que mettre une zone à 50 km/h impose que l'on entreprenne des mesures architecturales pour le faire respecter.

Monsieur le Vice-Président coupe court au débat et rappelle que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil et traité à ce moment. Il demande s'il y a d'autres propositions.

Monsieur François Dutoit se plaint du manque de respect de certains enfants envers les équipements de la nouvelle place, notamment des griffures causées par des trottinettes et des traces de vélo à travers la place, dans la fontaine et des traces de freinage sur le ghorre du Beaujolais. ✓

Madame le Syndic plaisante et rappelle que d'aucun avaient peur que la place ne soit pas assez vivante. Elle convient néanmoins qu'il serait souhaitable que ces enfants respectent les investissements de la collectivité. ✓

Monsieur Florin Zehnder demande si le bureau d'ingénieurs mandaté pour réaliser les études de circulation se penchera également sur l'ensemble du territoire de la commune. Monsieur le Municipal Jean-François Pittet confirme que toute la commune va être examinée.

Monsieur le Vice-Président rappelle que les autorités cantonales nous avaient conseillé de nous adjoindre l'assistance d'un bureau d'étude et de fournir une étude globale pour tout le village, ce qui est confirmé par Monsieur le Municipal.

Monsieur Pascal Mettraux demande quand les travaux de la place reprendront et s'il était possible d'ajouter des plots mobiles en béton similaires à ceux déjà posés en lieu et place des barrières métalliques.

Madame le Syndic répond que cette question a déjà été abordée dans le point quatre et que les travaux reprendront dès que les conditions météorologiques le permettront. Elle profite d'ajouter que le tronc du tilleul a

*Ad*

été conservé et qu'un sculpteur avait été contacté et qu'un sculpteur sera faite  
ou terminée en direct le jour de l'inauguration, le 31 juillet 2013.

et  
La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-Président clôt le point,  
remercie les membres du Conseil Communal, le Secrétaire du Conseil,  
Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et clôt la séance du  
Conseil communal.

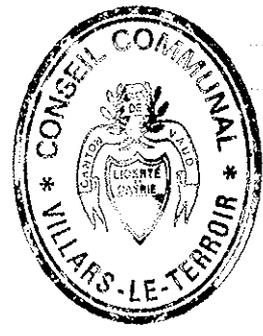
Ainsi délibéré en séance du 11 mars 2013.

**Au nom du Conseil communal**

Le Vice-Président

*T. Mamaïs*

T. Mamaïs



Le Secrétaire

*L. Schöpfer*

L. Schöpfer